



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-1-1-85

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)
	: M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LE CORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: M. ZMUDA Patrick
	: Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe
	: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC7-1-1-85

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT**

La technique d'autorisation de programme permet d'éviter de mobiliser la totalité des crédits sur un exercice en proposant une répartition prévisionnelle des crédits sur plusieurs années.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portent définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

Suite à l'adoption de la décision modificative n°2, il convient de revoir la répartition des crédits de paiement.

Le Président propose donc :

- d'ajuster et de réviser le montant des autorisations de programme suivantes :
 - Recyclerie : + 65 000 €, soit 1 062 803 €,
 - Aide au secteur locatif public : + 70 000 €, soit 920 000 €,
- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'ajuster et de réviser le montant des autorisations de programme suivantes :
 - Recyclerie : + 65 000 €, soit 1 062 803 €,
 - Aide au secteur locatif public : + 70 000 €, soit 920 000 €,

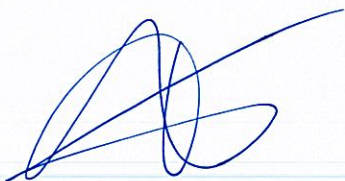
- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés en annexe.

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance
Conseillère municipale de la Mairie
de VALENCE D'AGEN



Laetitia BRU

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 28 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 28 OCT. 2025

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT – ANNEXE DM2 – 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Étape : Décision modificative n°2 – 2025			MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT			
N°	Objet	Date de création	Montant	Révision	Montant total	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2025	CP 2026	Reste à financer
59	Locaux CC2R	2012	8 517 515,56 €		8 517 515,56 €	8 507 213,91 €	840,00 €	8 000,00 €	1 461,65 €
88	Maison de santé	2016	4 593 781,96 €		4 593 781,96 €	4 545 365,65 €	18 448,48 €	20 000,00 €	9 967,83 €
89	PLUi-H	2016	603 000,00 €		603 000,00 €	561 351,46 €	20 000,00 €	20 000,00 €	1 648,54 €
99	Réaménagement de la piscine d'hiver	2019	1 149 485,74 €		1 149 485,74 €	1 106 818,86 €	42 666,88 €	0,00 €	0,00 €
FC	Fonds de concours	2018	7 257 565,06 €		7 257 565,06 €	7 110 633,06 €	126 932,00 €	20 000,00 €	0,00 €
104	Transition énergétique écoles	2021	4 315 889,35 €		4 315 889,35 €	2 783 666,84 €	851 180,00 €	650 000,00 €	31 042,51 €
105	Transition énergétique bâtiments communautaires	2021	1 960 403,32 €		1 960 403,32 €	1 158 267,50 €	170 630,00 €	595 000,00 €	36 505,82 €
106	Programme travaux écoles 2021-2026	2021	4 866 172,05 €		4 866 172,05 €	2 308 614,78 €	1 072 173,00 €	1 000 000,00 €	485 384,27 €
FC2021	Fonds de concours 2021-2026	2021	9 000 000,00 €		9 000 000,00 €	2 740 755,59 €	1 788 700,00 €	1 600 000,00 €	2 870 544,41 €
108	Voirie 2022-2026	2022	8 085 000,00 €		8 085 000,00 €	4 672 745,06 €	1 663 409,00 €	1 740 000,00 €	8 845,94 €
109	Circulation douce 2022-2026	2022	3 300 000,00 €		3 300 000,00 €	1 477 623,39 €	710 028,00 €	1 100 000,00 €	12 348,61 €
110	Recyclerie	2022	997 803,00 €	65 000,00 €	1 062 803,00 €	481 014,71 €	570 950,00 €	10 000,00 €	838,29 €
91	Aménagement restaurant du golf et ses annexes	2023	675 030,53 €		675 030,53 €	656 083,53 €	18 947,00 €	0,00 €	0,00 €
103	Musée de la faïence et de la bûfflerie	2023	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	182 628,82 €	500 000,00 €	1 900 000,00 €	417 371,18 €
111	Espace partagé – Co-working	2023	1 215 000,00 €		1 215 000,00 €	61 810,80 €	332 000,00 €	798 000,00 €	23 189,20 €
112	Aide au secteur locatif public	2024	850 000,00 €	70 000,00 €	920 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €	410 000,00 €	380 000,00 €
113	Arrosage – drainage au golf	2025	550 000,00 €		550 000,00 €	0,00 €	23 100,00 €	200 000,00 €	326 900,00 €

AR Préfecture

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 RIVES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20251017- 2025CC7_1_1_85-DE
Numéro d'acte :	2025CC7_1_1_85
Date de décision :	17/10/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-1-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / débat d'orientations budgétaires)
Fichier acte :	2025CC7-1-1-85 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 RIVES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	28/10/2025 13:49:26
Date de réception de l'AR :	28/10/2025 13:49:42